

Règlement d'ordre intérieur afin de passer un séjour sans soucis.

1. Veuillez respecter le nombre de personnes maximum admises à loger ; le propriétaire n'acceptera pas davantage de personnes que ce qui est indiqué sur la confirmation écrite lors de la réservation. Si le locataire déroge à cette règle, le propriétaire se réserve le droit de refuser l'entrée du locataire dans la maison de vacances .

2. Veuillez à respecter le logement ainsi que son environnement, et évitez toute nuisance sonore après 22 heures.

3. Veuillez restituer le logement loué ainsi que son contenu dans un bon état d'ordre et de propreté. Vous êtes priés de nettoyer et ranger la vaisselle, ainsi que de remettre à leur place les meubles ayant été éventuellement déplacés. Le propriétaire est en droit de compter des frais de nettoyage supplémentaires lorsque le bien est rendu dans un état anormalement sale ou si les meubles n'ont pas été remis en place.

4. Veuillez à utiliser des draps de lits, housses de couettes et taies d'oreillers, même si vous avez apporté des sacs de couchage. Dans le cas contraire, le propriétaire est en droit de retenir un montant sur la garantie locative afin de couvrir les frais de nettoyage des matelas, couettes et oreillers.

5. Les animaux domestiques sont admis. Veuillez toutefois à respecter la maison et son environnement. Les dégâts occasionnés par l'animal seront pris en compte lors de la restitution de la garantie. Les animaux ne sont pas autorisés à l'étage, ni dans les lits. (par hygiène pour les suivants ainsi que pour l'hygiène des draps.)

6. Veuillez ne rien jeter dans les toilettes qui soit susceptible de les boucher (langes, serviettes hygiéniques, tampons, protège-slips, graisse, nourriture).

7. Nous vous demandons de respecter les consignes de tri dans la cuisine et la salle de bain. Des indications sont disponibles pour vous aider. Mais nous sommes également à votre disposition pour tout conseil.

8. Pour des questions de sécurité, il est INTERDIT de grimper ou d'accéder au dernier étage (pièce en bois se situant au-dessus de la chambre des enfants). En cas d'accident ou de non-respect de cette clause, le propriétaire décline formellement toute responsabilité.

9. Veuillez à l'usage correct de la machine à laver et du sèche-linge à condensation. Ce sèche-linge a un bac à eau à vider après chaque utilisation.

10. Veuillez ne pas laisser d'aliments ou tout autre déchet sur la vaisselle que vous mettez au lave-vaisselle. En cas de non-respect de cette règle, le propriétaire est en droit de réclamer des frais de réparation si une panne survient suite à une mauvaise utilisation de la machine ; Merci de faire tout particulièrement attention aux déchets solides tels que capsules, bris de verre, etc.

11. Veuillez à ce que le four et barbecue soient rendu dans un état propre .

12. En cas de problème technique avec Tv, micro-ondes, machines lavage/sec, ou autre, veuillez en informer directement le propriétaire et ne pas y remédier vous-même.

13. Veuillez ne pas jeter vos mégots de cigarettes dans la pelouse et/ou sur la terrasse ; Des cendriers sont à disposition. Nous vous demandons de les vider à la fin du séjour.

14. Veuillez signaler au propriétaire tout dégât occasionné au logement afin que celui-ci puisse remettre la maison en état pour les locataires suivants.

15. En cas de plainte, veuillez vous adresser directement au propriétaire dans les 24h de l'entrée dans la maison.

16. L'aspirateur centralisé doit être utilisé de manière correcte. Veuillez à ne pas aspirer de grande saleté afin d'éviter le blocage des tuyaux se trouvant dans les murs. Tout blocage de cet aspirateur engendrera des frais de réparation à charge du locataire.

Les heures de nettoyage supplémentaires liées à un niveau de saleté ou de désordre anormal seront facturées à 20 Euros/heure et déduites de la garantie locative.

17. Veuillez déclarer spontanément les dégâts qui auraient été éventuellement occasionnés pendant votre séjour. Le propriétaire se réserve le droit de déduire de la garantie tout dégât non déclaré et découvert après le départ du client.

18. La maison de vacances est interdite à la location pour des « enterrements de vie de jeunes filles/garçons. »

19. Veuillez à ne brûler que le bois fourni par le propriétaire. Tout bois ramassé dans la forêt, ou autre manière de brûler dans le poêle est interdit. (papier, cartons de pizza, etc...DANGER ! Graisse et bois mouillé ne font pas bon ménage.)

20.. Si le propriétaire est absent lors de votre départ, voici comment procéder :

Fermer toutes les vannes thermostatiques des radiateurs ,Fermer toutes les fenêtres et vélux.

Merci de ne pas sortir les poubelles à l'extérieur (un kot est prévu à cet effet.)

Fermer les trois portes (entrée, cuisine et terrasse) à clé et remettre la clé principale dans la boîte aux lettres.